

## COMPTE CSA Académique du 16 Janvier 2023

Présents : M le recteur , M le Secrétaire Général de l'academie , DRH Mme de saint Jean , DRH adj Mme perrayon , Mme MAYOT (SG adj ) , Me FELPIN , Mme ANCER ...  
DASEN 42,69 ,01 , M Etienne MAURA ( délégué orientation ) Mme devaujany ( formation pro )

Déclaration : FSU , FO , CGT ( voir en pièce jointe ) , UNSA , CFDT

M le Recteur rappelle suite aux différentes remarques des déclarations liminaires que la ministre s'est excusée suite a ces propos pour justifier la scolarisation de ses enfants ...

### Répartition par département des moyens dans le 1er degré public Rentrée scolaire 2024

Recteur : Le budget de l'éducation s'élève à plus de 63 milliards ( +6,2%) afin de financer remunération AESH ??? , gratification pfmp, PACTE ...

Premier degré baisse de 55 000 élèves au niveau national ( suppression de 650 ETP )

- 1)Prise en compte de l'évolution de la démographie scolaire
- 2)Finalisation du dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire (EP)
- 3)Finalisation du plafonnement à 24 élèves en GS, CP et CE1 hors EP
- 4)Accompagnement l'école inclusive par la création d'ULIS
- 5)Accompagnement les territoires ruraux
- 6)Progression de la scolarisation en Très Petite Section des enfants de 2 ans dans les QPV

La répartition des emplois dans le premier degré pour la rentrée scolaire 2024 est la suivante :

Variation des emplois	- 80 ETP
Schéma d'emplois complémentaire	+ 40 ETP
Evolution des moyens d'enseignement à la rentrée 2024 pour l'académie de Lyon :	- 40 ETP

Département	Variation des moyens d'enseignement
Ain	20
Loire	0
Rhône	- 60
<b>Total Académie</b>	<b>- 40</b>

Prévision Evolution effectif premier degré public pour la rentrée 2024 : -3649 élèves ( 2003 pré ele et 1707 élémentaire)

+19 dans l'ain , -568 dans la Loire , -3100 dans le Rhône .

#### RECTEUR :

- 60 ETP dans le Rhône pour + 20 dans l'Ain mais les taux d'encadrement progressent

Rapport P/E académique de 5,79 en 2023 et 5,84 en 2024

P/E 2023 / 2024 : ain 5,44 ( 5,48) ; Loire 5,74 (5,79 ) et Rhône 5,94 (6,01)

Evolution tendancielle : depuis 2014 11900 élèves de perdus et création 1694 ETP .

Il précise qu'en CP CE1 et CE2 il y aura des nouveaux programmes à la rentrée 2025 . Une aide financière de l'état sera disponible pour financer la labellisation des manuels de lecture pour CP .

Suite aux différentes remontées des OS sur la perte de 60 ETP dans le Rhône , l'administration précise que le nombre moyen d'élève par classe hors Education Prioritaire sera de 24,5 dans l'ain , 22,7 dans la Loire et de 22,9 dans le Rhône. La problématique étant lié à la dotation ministérielle qui n'est pas suffisante pour compenser le problème des remplacements , la non prise en compte des jours de formation réglementaire pour les collègue en REP +, le rééquilibrage des effectifs dans l'ain . Le nombre d'eleves par classe reste l'un des plus important d'Europe .

#### Répartition des moyens enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré public Rentrée scolaire 2024

- Prise en compte de l'évolution de la démographie scolaire ;
- Maintien des seuils d'élèves par classe : 30 en collège hors éducation prioritaire (EP), 25 élèves en 6<sup>ème</sup> et 26 sur les autres niveaux (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) en collège EP, 35 en LGT ;
- Mise en place de groupes de niveau en mathématiques et français, en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> : 15 élèves maximum pour les groupes des élèves les plus fragiles, 26 élèves maximum pour les groupes des élèves de niveau intermédiaire, 30 élèves pour les groupes des élèves les plus experts.
- L'allocation progressive des moyens en collège : 102 ETP réorientés pour le financement des groupes de niveau à effectif réduit (public les plus fragiles) et 77,5 ETP non fléchés (dont 27,5 ETP par conversion d'une partie des moyens « je réussis au collège » et « je réussis au lycée ») ;

- Réduction de la grille horaire hebdomadaire des élèves de 6<sup>ème</sup>, de 26 à 25h dans une logique de progressivité (24h en CM2, 25h en 6<sup>ème</sup>, 26h en 5<sup>ème</sup>) ;
- Renforcement des enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire géographique pour la voie professionnelle ;
- Création d'une classe « prépa-lycée » par département à la rentrée 2024 ;
- Evolution de la capacité d'accueil en Terminale STMG : division entière calibrée à 34 (montée des cohortes de 32 élèves de 1<sup>ères</sup> + 2 places pour les redoublants) au lieu de 35 élèves ; le calibrage à 32 élèves est maintenu en 1<sup>ère</sup> STMG ;
- Poursuite du développement de la carte des formations professionnelles pré-bac ;
- Accompagnement des élèves à besoins particuliers par la création d'ULIS et de dispositifs UPE2A ;
- Création de postes de documentaliste et de DDFPT pour les nouvelles structures (collège et 2 SEP)

	Répartition de la mesure de rentrée	Total (en ETP)
<b>1er cycle Les collèges</b>	13,7 ETP (hors dispositifs particuliers)	<b>+ 13,7*</b>
<b>2d cycle Les lycées</b>	56,3 ETP dont : + 1 ETP en LGT + 6,5 ETP post bac + 48,8 ETP en LP	<b>+ 56,3</b>
<b>Dispositifs particuliers</b>	15,5 ETP dont : + 7 ETP pour ULIS + 2,5 ETP pour IEAJA + 6 ETP pour UPE2A	<b>+ 15,5</b>
<b>Besoins hors DHG</b>	4,5 ETP dont : + 1 ETP de DOC + 2 ETP de DDFPT + 1,5 ETP d'inspecteur	<b>+ 4,5</b>
		<b>+ 90</b>

Moyens d'enseignement dans l'académie de Lyon	ETP	dont ETP en HP	dont ETP en HSA
Evolution du plafond d'emploi	+41	+41	0
Schéma d'emploi complémentaire	+49	+49	0
<b>Evolution pour la rentrée 2024</b>	<b>+90</b>	<b>+90</b>	<b>0</b>

Moyens départementaux pour les collèges, hors dispositifs particuliers :

	* ETP	APM supplémentaire (ETP)	Total ETP
Ain	+3,5	1,0	4,5
Loire	-0,5	6,5	6,0
Rhône	+10,7	20,0	30,7
<b>Total collèges</b>	<b>+13,7</b>	<b>27,5</b>	<b>41,2</b>

Recteur :

+199 élèves dans l'académie et dotation de + 90 ETP ( 8 académies avec création ) depuis 2014 + 19000 el (10%) et création de 1314 etp ( 1 etp pour 15,1 el )  
Accompagnement de la démographie , maintenir les seuils ( 35 lycées )

-Application des mesures du choc des savoirs , groupe en sixième et cinquième ( groupe de 15 élèves en difficultés , 26 et 30 pour les performants ) mobilisation de la marge et de l'Allocation de Progressive de Moyen.

-Une prépa lycée par département sur la base du volontariat pour les élèves .

-En LP accompagnement des apprentissages fondamentaux en Français et en mathématiques avec des groupes a effectifs réduits ( moyen pris sur l'AP 2 heures sur les 3 mobilisées pour les groupes )  
34 premières semaines de formation commune (22 sem de cours et 6 pfmp) et a partir de mai parcours différencié (6 semaines de pfmp ou 6 de préparation à l'enseignement supérieur .  
Développement des cartes de formations ( 1 / 4 fera l'objet d'une transformation) 337 places supplémentaires ens pro .

Explication sur le financement des groupes de soutien en sixième et cinquième .

APM l'an dernier : 155 etp en college .

-Réduction de la grille horaire en 6<sup>ème</sup> à 25 heures avec suppression de l'heure de soutien math Français

-Calcul des DHG : 25+3 par division en sixième au lieu de 26+3

Les Groupes de soutien en sixième et en cinquième concerne TOUTES les heures de maths et Français ( 4,5x2 = 9 heures en sixième 8 heures en cinquième )

Quelque soit le nombre de division avec la création d'un groupe de 15 élèves ( ceux en difficultés ) cela fera dans la plupart des établissements au moins un groupe de plus sur les 2 niveaux soit 9 h +8 h = 17 h pris sur la DHG .

Par des prévisions au vue des résultats aux évaluations nationales de sixième, l'administration estime qu' il faudra 200 ETP !

Pour financer ces 200 ETP , l'administration mobilise 102 ETP des APM sur les 180 disponibles . Le passage de 25 à 26 heures hebdomadaires en sixième apporte 68 ETP . Le reste est pris sur le schéma d'emploi complémentaire ( 27,5 ETP en heures postes ).

La problématique des cours en barètes de ces groupes de niveau a été posé avec une difficultés dans la constitution des emplois du temps ainsi que la problématique des professeurs principaux de math ou de français en sixieme qui sera problématique car ces enseignants n'auront pas forcément les classes en entier .

SG : La loi de finance fixe le plafond d'emploi ( nb autorisé d'emploi) certains emplois n'ont pas été utilisés dans les budgets des années précédentes . Au 31/12/2023 il y a 2000 etp non consommés au niveau national , l'Académie de Lyon récupère donc 49 ETP !

En STMG le calcul de la DHG se fera sur une base de 34 élèves en terminale .

Prépa lycée : Combien d'élève concerné au total ? Pas calculé . Pas encore de choix définitifs des 3 établissements volontaires ( un par département ). Moyen : financement de 27 heures . Aucune indication sur les programmes . Après les dhg .

Seconde GTT ??? C'est un dispositif différent qui est maintenu . (Elève se destinant sur les filières sti2d ou stl)

LP pas de différence en solde globale avec selon les établissements perte ou gain mais équilibré sur l'académie .

Les autres dispositifs sont maintenus .

### Point d'étape sur la transformation de la carte des formations professionnelles post concertation établissements (pour information).

Concertation des établissements sur l'évolution de leurs formations avant fin 2023 , peu de projet remonté de la part des établissements quelques semaines supplémentaires retour pour le 26 janvier .

Des 2024 début de la transformation a hauteur de 6 % .

Bac pro TU au LP Carnot ( LOIRE ) ne ferme pas par rapport au projet de départ

### RIFSEEP des PTP JES

Voir compte rendu CSA SA .

### Télétravail des personnels

Déjà évoqué en CSA sa , il ne sera effectif que pour la rentrée 2024 . Il va être établie un règlement intérieur en s'appuyant sur d'autre existant avec une partie télétravail eple et service de l'état . La complexité est grande car il va aussi concerner les services régionaux et inter académique . Il y aura plusieurs niveaux dont un qui s'applique à tous et ensuite des annexes par service .

Un séminaire des cadres de l'académie aura lieu les 8 et 9 février pour évoquer la problématique des services déconcentrés.

**Des GT thématiques sont prévus dont un sur le télétravail** . « Cela ne sera pas fait dans la précipitation pour ne pas déstabiliser les services ». L'accord cadre est paru fin décembre 2023 et doit s'appliquer à la parution !!

Il faudra tenir compte de la problématique des Jours flottants et jours fixes.

Application également dans les CIO sans dégradation du service . Dans les CIO, il faudra l'articuler pour qu'il reste plus d'une personne sur site .

Pour les EPLE : Il faudra un arrêté de délégation de signature du recteur pour que les dasen autorisent les chefs d'établissement au télétravail hors de présence élève et un autre arrêté de délégation pour que les chefs autorisent le télétravail des personnels sous leur autorité . Pour ce deuxième arrêté il y a un flou juridique.

Se pose également en EPLE les conditions du télétravail : Qui de la collectivité ou de l'état prend en charge les outils nécessaires ( ordinateur et moyen téléphonique sécurisé) .

Questions diverses

-Ex prime ZEP Lycée : indemnité ex éclair confirmé lors du précédent CSA sera effective sur la paie de février .